

notre environnement

**SMICTOM**

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERS D'AMBOISE



notre mission, notre avenir



## **RAPPORT ANNUEL**

# **sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

*(Décret n°2015 - 1827 du 30 décembre 2015)*

**Années 2019-2023**

*Validé en Comité Syndical le 16/09/2024  
Délibération N° 2024-0916-29*

**Ce rapport est disponible au siège du SMICTOM D'AMBOISE.**

# Sommaire

<b>1. Cadre règlementaire de la prévention et de la gestion des déchets.....</b>	<b>3</b>
1.1. Les grands principes de la réglementation des déchets .....	3
1.2. Les principaux textes fondateurs relatifs aux déchets et à l'économie circulaire .....	3
1.3. La mise en place des filières REP .....	4
1.4. Les objectifs à atteindre .....	4
<b>2. Présentation du SMICTOM d'Amboise .....</b>	<b>4</b>
2.1. Territoire .....	4
2.2. Historique et compétence .....	6
2.3. La structure .....	6
<b>3. Les missions du SMICTOM d'Amboise .....</b>	<b>7</b>
3.1. La sensibilisation et la prévention.....	7
3.1.1. Les actions du service .....	7
3.2. La collecte en porte-à-porte ou par apport volontaire .....	7
3.2.1. Les actions du service.....	7
3.2.2. L'organisation du service.....	10
3.2.3. Les filières de traitement .....	11
3.2.4. Le parc de contenants .....	13
3.2.5. Les tonnages collectés.....	13
3.3. Les déchetteries .....	17
3.3.1. Les actions du service .....	17
3.3.2. L'organisation du service.....	18
3.3.3. Les filières de traitement .....	19
3.3.4. Les tonnages collectés.....	20
3.4. Bilan global de la collecte des déchets ménagers et assimilés .....	22
<b>4. Le financement du service .....</b>	<b>23</b>
4.1. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères .....	23
4.2. La facturation des redevances .....	24
4.2.1. Val d'Amboise.....	24
4.2.2. Bléré Val de Cher .....	25
4.2.3. Castelrenaudais .....	25
<b>5. Le coût du service .....</b>	<b>26</b>
5.1. Présentation du budget .....	26
5.1.1. Détail des dépenses de fonctionnement .....	27
5.1.2. Détail des recettes de fonctionnement.....	28
5.1.3. Détail des dépenses d'investissement .....	29
5.2. Les indicateurs de coûts .....	29
5.2.1. Les coûts complets .....	30
5.2.2. Les coûts aidés.....	30
<b>6. Projets à venir.....</b>	<b>31</b>

# 1. Cadre réglementaire de la prévention et de la gestion des déchets

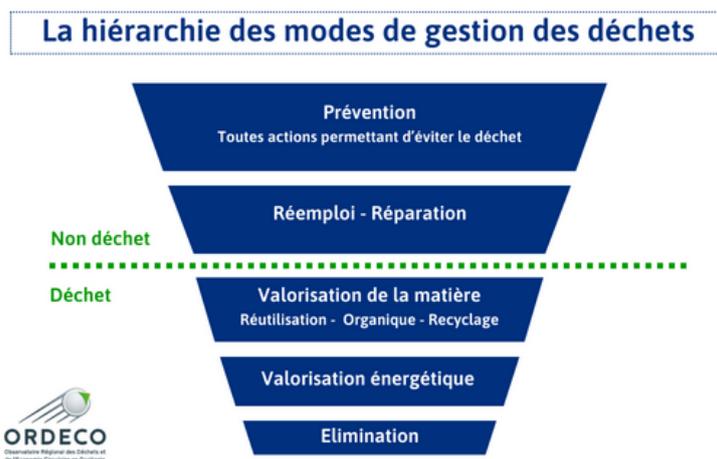
Selon le Code de l'environnement (art. L541-1-1) un déchet est défini comme :

« Toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire »

## 1.1. Les grands principes de la réglementation des déchets

De manière générale, la réglementation sur les déchets définit de grands principes qui incitent à :

- La prévention et la réduction des déchets ;
- La hiérarchie des modes de traitement ;
- Le traitement des déchets à proximité de leur lieu de production ;
- La responsabilité élargie du producteur et le principe du « pollueur payeur » ;
- La préservation de l'environnement et de la santé ;
- L'établissement de Plan de Prévention et de Gestion des déchets.



## 1.2. Les principaux textes fondateurs relatifs aux déchets et à l'économie circulaire

- **Directive cadre (Europe) relative aux déchets de 1975**, transposée dans la Loi relative à la récupération des matériaux et à l'élimination des déchets de 1975 ;
- **Loi relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement de 1992** : notion de déchets ultimes, le tri, principe du pollueur-payeur ;
- **Directive cadre (Europe) relative aux déchets de 2008**, transposée en droit français par l'Ordonnance de 2010 avec la notion de prévention des déchets, la hiérarchisation des modes de gestion ;
- **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, LTECV, de 2015** : les déchets organiques, le tri 5 flux, l'économie circulaire ... ;
- **La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe de 2015**, le champ de compétences des régions en matière de prévention et de gestion des déchets est étendu ;
- **Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, dite Loi AGECC, de février 2020** : déchets organiques, plastiques, économie circulaire, dépôts illégaux, tri 9 flux, Triman ... **ses différents décrets d'application et la FREC, Feuille de Route pour l'Économie Circulaire** ;
- **Loi Climat Résilience du 22 août 2021** : vente en vrac, consigne pour réemploi du verre, pièces détachées pour réparation, clause écologique dans les marchés publics, délit d'écocide...

### ➤ Focus sur la Loi Agec :

En février 2020, la **loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGECE)** renforce les objectifs de la LTEC au travers de 133 articles dont près de la moitié concerne les étapes « amont » de la gestion des déchets, dont par exemple :

- La consommation sobre et écoconception ;
- Viser une empreinte écologique neutre ;
- La réduction des quantités de déchets et valorisation des déchets ménagers ;
- « Tendre » vers 100% de plastique recyclé ;
- Des politiques publiques en matière de lutte contre la pollution plastique ;
- Le développement du réemploi et de la réutilisation des emballages ;
- La réduction du gaspillage alimentaire ;
- Une meilleure information à destination du consommateur ;
- L'éducation à l'environnement et à l'économie circulaire ;
- La lutte contre l'obsolescence des produits...

### 1.3. La mise en place des filières REP

Chaque producteur de déchets, qu'il s'agisse d'un ménage, d'une collectivité locale ou d'un industriel est responsable devant la loi de ses déchets et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou valorisés.

Le producteur de déchets doit pouvoir justifier de la destination finale donnée à ses déchets.

Le **principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), dite "pollueur payeur"**, existe en France dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'**article L. 541-10 du code de l'environnement**.

La **Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dites AGECE, du 10 février 2020** a apporté, dans son axe "**Mieux produire**" notamment, une profonde refonte des **filières REP**, tant quantitative, que qualitative. D'ici 2025, en effet, ce sont 10 nouvelles filières de déchets qui devraient voir le jour et 6 qui sont des extensions de filières déjà existantes.

### 1.4. Les objectifs à atteindre

Le cadre réglementaire s'appliquant aux déchets fixe des objectifs ambitieux :

- Production des déchets ménagers et assimilés : -15% par habitant en 2030 (par rapport à 2010) ;
- Déchets envoyés en enfouissement : -50% (par rapport à 2010) ;
- Taux de valorisation matière et organique (déchets non dangereux) : 65% en 2025 ;
- Généralisation du tri à la source des biodéchets en 2024 ;
- Développement de la Tarification Incitative : 25 millions d'habitants en 2025.

## 2. Présentation du SMICTOM d'AMBOISE

### 2.1. Territoire

A cœur du Val de Loire, en Indre-et-Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, le SMICTOM d'Amboise réunit trois Communautés de Communes\* : CC du Val d'Amboise (CCVA), CC Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher et CC du Castelrenaudais (CCC), soit 45 communes pour une population municipale de 65 853 habitants (source INSEE 2023).

Le territoire couvre un territoire de 933 km<sup>2</sup>.

Il s'organise autour de trois pôles constitués par les villes centres Amboise, Bléré et Château-Renault.



Les principales caractéristiques démographiques du territoire sont les suivantes :

EPCI	Population INSEE 2023	Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité (hab/km <sup>2</sup> )	Taux d'habitat collectif	Taux de résidences secondaires
<b>CC du Castelrenaudais</b>	16 638	353	47	14.80 %	3.91 %
<i>Dont Château-Renault</i>	4 917	4	1229	38.59 %	1.69 %
<b>CC du Val d'Amboise</b>	27 702	254	109	21.36 %	7.36 %
<i>Dont Amboise</i>	12 533	41	306	38.80 %	8.96 %
<b>CC Autour de Chenonceaux</b>	21 513	326	66	7.80 %	6.75 %
<i>Dont Bléré</i>	5 257	31	170	23.56 %	4.42 %
<b>SMICTOM d'Amboise</b>	<b>65 853</b>	<b>933</b>	<b>71</b>	<b>15.43 %</b>	<b>6.33 %</b>

Le périmètre concerné est caractérisé par un habitat mixte rural avec un taux d'habitat pavillonnaire proche de 85% et un faible taux d'habitat vertical (15%) concentré sur les villes centres.

Cette répartition de la population conditionne l'organisation de la collecte des déchets ainsi que l'activité économique et touristique du territoire.

## Historique et compétence

**Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2019, le syndicat initialement intitulé SMITOM d'Amboise** avait pour compétence :

- Le transfert des déchets ménagers et assimilés ;
- Le tri des déchets issus de la collecte sélective ;
- Le traitement et la valorisation (hors contrats avec les éco-organismes et la revente des matériaux issus du tri des déchets qui étaient gérés par les communautés de communes).

**Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, les collectivités adhérentes du SMITOM lui ont transféré leur compétence collecte** ce qui comprend :

- La fourniture et la maintenance des contenants de pré-collecte (bacs, composteurs, conteneurs d'apport volontaire...) ;
- Les services de collecte en porte-à-porte et en apport volontaire ;
- La gestion de 7 déchetteries (Amboise, Bléré, Chisseaux, Athée sur Cher, Neuillé le Lierre, Château Renault, Les Hermites) ;
- Les contrats avec les éco-organismes et la revente des matériaux issus du tri des déchets ;
- La prévention et la sensibilisation des usagers aux bons gestes de tri.

Une partie des déchets collectés transitent ensuite par le Centre de Transfert et de Valorisation construit initialement par le Smitom situé dans la Zone d'Activités de la Boitardière à Amboise (rue des Lombardières).

Cette installation permet de massifier les déchets pour optimiser leur transport et traitement en assurant :

- Le transfert des ordures ménagères résiduelles (OMR), les emballages et papiers et le verre vers les centres de tri ou de traitement ;
- Le traitement des déchets verts issus des déchetteries sur une plate-forme de compostage.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Smictom a transféré sa compétence traitement au syndicat ValEco.** Ce transfert est le résultat d'un rapprochement mené par l'ancien syndicat Smitom d'Amboise avec ValEco pour l'optimisation économique de l'UVE Arcante à Blois mais aussi du projet de centre de tri interdépartemental Tri Val de Loir(e). Depuis, le nouveau syndicat ValEco gère le Centre de Transfert et de Valorisation de la Boitardière.

Les prestations de pré-collecte, collecte et de gestion des déchetteries sont réalisées par des prestataires de services via la passation de marchés publics.

## 2.2. La structure

**Le SMICTOM est un Etablissement Public (syndicat mixte fermé).**

### Le Comité Syndical :

**Le syndicat est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus par les 3 Conseils Communautaires des 3 Communautés de Communes membres.**

Le **Comité Syndical** vote par délibérations toutes décisions et le budget qui permettent au syndicat de fonctionner.

Cette assemblée délibérante, est composée de **21 délégués**, issus des conseils communautaires.

Cet organe élit **un Président et 2 vice-présidents** qui forment le **Bureau Syndical**, responsable de la gestion de la structure.

### Le Personnel :

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2020**, après le transfert de la compétence traitement, l'équipe du syndicat était composée de 13 agents.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024**, après passage en prestation de service de toutes les déchetteries et la mise en place d'une convention avec la CC Autour de Chenonceaux pour la gestion de la comptabilité, ce nombre s'élève à 8 agents.

→ 7,9 ETP

Le personnel assure le bon fonctionnement du syndicat en fonction des décisions et orientations définies par le comité.

## 3. Les missions du SMICTOM d'AMBOISE

### 3.1. La sensibilisation et la prévention

#### 3.1.1. Les actions du service

##### ► Les animations scolaires

##### Animations scolaires Castel Renaudais

Années	Nbre d'animations	Nbre d'enfants sensibilisés
2021	27	327
2022	23	289
2023	29	250

##### Animations scolaires CCVA

Années	Nbre d'animations	Nbre d'enfants sensibilisés
2021	56	580
2022	112 dont 4 sur l'aire accueil gens du voyage	1028
2023	160 animations	670

##### Animations scolaires Autours de Chenonceaux

Années	Nbre d'animations	Nbre d'enfants sensibilisés
2022	28	659
2023	35	772

##### ► Les animations publiques

Afin de porter plus largement le projet du syndicat et aller à la rencontre des habitants, les 3 chargés de prévention est de collecte du syndicat, intervient depuis 2022 sur certains évènements, manifestations du territoire dont la thématique est environnementale.

##### Animations publiques

Années	Nbre d'animations gd public	Nbre personnes rencontrées
2022	10	836
2023	13	1 427

##### ► Les supports de communication

Différents documents et supports viennent soutenir viennent soutenir ces actions (mémo tri, guide des bonnes pratiques....) ainsi qu'une page facebook.

### 3.2. La collecte en porte-à-porte ou par apport volontaire

#### 3.2.1. Les actions du service

➤ En 2020 et suite au transfert de la compétence collecte, **une étude d'optimisation du service a été menée pour harmoniser et mutualiser les différents marchés** passés précédemment par les Communautés de Communes pour réaliser les prestations de collecte mais aussi assurer la fourniture et la maintenance des équipements de pré-collecte (bacs, conteneurs...).

**Les marchés suivants ont été conclus dès 2021 :**

	<b>Marché</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Durée</b>
<b>Pré-collecte</b>	Fourniture et maintenance des bacs roulants – Lot 01	SULO	4 ans : du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2025
	Fourniture et maintenance des conteneurs d'apport volontaire aériens – Lot 02	SULO	4 ans : du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2025
	Fourniture et maintenance des conteneurs d'apport volontaire enterrés – Lot 03	SULO	4 ans : du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2025
	Lavage des conteneurs d'apport volontaire aériens et enterrés – Lot 04	NETRA	4 ans : du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2025
	Fourniture de sacs de pré-collecte – Lot 05	CRISTAL HYGIENE	4 ans : du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2025
	Logiciel de gestion des contenants et de facturation des redevances	TRACKOE	2.5 ans : du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2023 2 ans (+2 fois 1 an de reconduction possible) : du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025 (voire 31 décembre 2027 si reconduction)
<b>Collecte</b>	Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés	SEPUR OURRY	Durée totale de 8 ans : du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 4 novembre 2023 Du 6 novembre 2023 au 31 décembre 2029
	Collecte en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés	SUEZ RV Centre Ouest	8 ans : Du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2029

➤ **Cette harmonisation et optimisation s'est concrétisée par :**

- **De septembre 2021 à mars 2022 : Conteneurisation** (en bacs jaunes) **de la collecte sélective** des CC d'Autour de Chenonceaux et Castelrenaudais pour collecter en mélange les emballages et les papiers de la même façon que sur Val d'Amboise, soit un investissement d'environ 560 k€HT.
- **Dès janvier 2022 : Collecte en mélange des emballages et papiers sur l'ensemble du territoire et généralisation des extensions de consignes de tri sur les emballages plastiques** (barquettes, pots, films en plus des bouteilles et flacons).
- **Dès janvier 2022 et afin de contenir les coûts du nouveau service en porte-à-porte et optimiser le parc de véhicules de collecte : Mise en œuvre d'un double service avec des collectes ayant lieu le matin et l'après-midi (de 4h00 à 22h00).** Cette organisation s'est faite en coordination avec le quai de transfert du syndicat Val Eco qui a dû adapter son fonctionnement pour permettre le vidage des camions sur ces horaires élargis.
- **Renouvellement et densification du réseau de conteneurs d'apport volontaire du verre :** Cet important travail a été mené en collaboration avec les communes et plus de **120 nouveaux conteneurs** ont été installés entre 2020 et 2022 pour un **budget avoisinant les 185 k€HT.**

**Pour cette réorganisation de son service de collecte,** le Smictom a candidaté à un **appel à projet** de l'éco-organisme **Citeo** et a bénéficié d'un **soutien financier d'environ 76 k€HT.**

➤ **Mise en œuvre d'un protocole transactionnel de résiliation amiable du marché de collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés avec l'entreprise SEPUR et relance d'une consultation pour attribuer un nouveau marché avant la fin 2023.**

➤ **En juillet 2023 : Attribution du nouveau marché de collecte en porte-à-porte au prestataire Ourry avec un démarrage des nouvelles prestations au 6 novembre 2023 :**

Le contexte inflationniste (hausse du carburant, des matières premières) et les pratiques des usagers dans l'usage du service (taux de présentation des bacs, baisse des tonnages d'OMr...) ont permis d'envisager la réduction de fréquence sur l'ensemble du territoire pour contenir les coûts et réduire l'impact du service sur l'environnement.

Ce nouveau marché a été conclu pour une durée de 6 ans et 8 semaines sans possibilité de reconduction soit du 6 novembre 2023 au 31 décembre 2029.

Il est composé d'une tranche ferme (collectes des OMr et des Emballages Papiers) et de 6 tranches optionnelles (collectes des biodéchets et des encombrants).

Le montant prévisionnel du marché est estimé à 16 211 012 €HT (pour la durée totale du marché, tranches optionnelles comprises). Le montant de la tranche ferme est d'environ 2 295 K€HT par an.

➤ **La mise en œuvre de la réduction de fréquence de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles a été autorisée par un arrêté de la Préfecture n°SAIPP/BE/23-25 en date du 2 novembre 2023.**

➤ **Ajustement des dotations en bacs :**

Dès l'été 2023, la grille de dotation des bacs jaunes (volume par habitant) a été modifiée afin de permettre aux usagers de s'adapter à la nouvelle fréquence de collecte. En parallèle, un important travail de recensement a été mené auprès des gros producteurs (habitat collectif, professionnels, administration...) pour ajuster le service à leurs besoins spécifiques (dotation supplémentaire en bacs, fréquences de collecte adaptées).

➤ **Renouvellement du marché de prestation de service pour la mise à disposition d'un outil de gestion informatisée des contenants de pré-collecte des déchets ménagers et assimilés et de facturation des redevances sur le territoire du SMICTOM d'Amboise avec l'entreprise TIM HD (Trackoé) :**

Le marché a été conclu pour une durée de 2 ans, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025. Il pourra être reconduit deux (2) fois pour une durée d'un (1) an. Le marché est estimé à 21 342 €HT par an.

➤ **Renouvellement du marché de prestation de service pour la collecte des cartons des professionnels de la commune d'Amboise avec l'association OBJECTIF :**

Le marché a été conclu pour une durée de 1 an, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, sans reconduction possible. Le marché est estimé à 28 140 €HT par an.

➤ **Sécurisation des collectes en porte-à-porte et apport volontaire :**

Le SMICTOM d'Amboise en tant que donneur d'ordre et ses prestataires (Suez, Sepur, Ourry) qui assurent la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire ont l'obligation de prévenir les risques professionnels encourus par les agents de collecte et d'améliorer leurs conditions de travail. Cette problématique a été prise en compte lors du renouvellement des marchés de collecte avec notamment la généralisation de la collecte sélective en bacs sur l'ensemble du territoire.

Lors du démarrage des nouveaux marchés en 2022 et fin 2023, les circuits de collecte en porte-à-porte ont donc été établis pour supprimer la collecte bilatérale et le recours à la marche arrière (sauf en cas de manœuvre de repositionnement).

La suppression des marches arrière dans les voies en impasse nécessite un travail en partenariat avec les usagers et les communes concernés. Chaque point noir fait l'objet de visites sur place pour trouver la solution la plus adaptée. La résolution du problème se fait le plus souvent par le rapprochement des bacs à l'entrée de la voie le jour de la collecte ou si besoin par l'aménagement d'un point de regroupement équipé de bacs collectifs.

Dans le cas de la collecte en apport volontaire, d'autres problématiques sont prises en compte telles que la présence de fils électriques, de véhicules en stationnement. Le nombre de cas est bien moindre que pour le porte-à-porte car anticipé lors de la mise en place du conteneur.

Les avis délivrés sur les projets de permis de construire et d'aménagement permettent d'anticiper ce type de difficulté et de prévoir les aménagements nécessaires (voirie, points de présentation et de stockage des bacs...) pour sécuriser les collectes. Pour information, une vingtaine d'avis sont traités par an.

### 3.2.2.L'organisation du service

L'ensemble des conditions générales de l'organisation du service sont indiquées dans le **Règlement de collecte adopté par délibération en date du 18 mars 2024.**

➤ **L'organisation du service diffère selon la nature des déchets** (recyclables, non recyclables, encombrants...), **le type d'habitat** (centre-bourg, collectif, pavillonnaire...) **et le type d'usager**. En effet, le Smictom propose aux producteurs non ménagers (administrations, professionnels...) de bénéficier du service de collecte destiné aux particuliers, en adaptant si besoin les fréquences de collecte à leur production des déchets (volume, saisonnalité).

La facturation des usagers professionnels (Redevance Spéciale ou Redevance Incitative) est adaptée en conséquence.

➤ Par ailleurs, **une collecte spécifique des cartons des activités commerciales et services de la ville d'Amboise est effectuée** deux fois par semaine dans le centre-ville et une fois par mois sur le reste de la commune par l'association d'insertion Objectif.



➤ Enfin depuis 2014, **des conteneurs réservés aux Textiles, Linge de maison et Chaussures usagés (TLC) sont installés sur l'ensemble du territoire** à raison d'un conteneur pour 2000 habitants. Ces conteneurs sont fournis et collectés gratuitement par Le Relais (entreprise à but socio-économique) dans le cadre d'une convention de partenariat. Les TLC collectés sont ensuite triés pour être valorisés.

**Refashion, éco-organisme en charge de soutenir la collecte des TLC, recense l'ensemble des Points d'apport volontaire du territoire :** collecteurs professionnels, enseignes, associations, ressourceries, collectes en déchetteries, événementielles...

La cartographie nationale des Points d'apport volontaire est mise à disposition des usagers via une recherche par géolocalisation sur : [www.refashion.fr/citoyen/](http://www.refashion.fr/citoyen/)

➤ Depuis le 6 novembre 2023, la synthèse de l'organisation du service est la suivante :

Déchets	Contenant	Type de collecte	Secteurs	Fréquence de collecte
Ordures ménagères résiduelles	Bac	Porte à porte en camion benne bi compartimentée (simultanée avec les emballages et papiers)	Habitat individuel Gros producteurs (Habitat collectif, professionnels...) Centre-ville et Zones d'Activités de Bléré, Château-Renault, Nazelles-Négron et Pocé sur Cisse	C0.5 (1 fois tous les 15 jours) C1 à C2 (et selon saison) C1 (1 fois par semaine)
	Conteneur	Apport volontaire enterré	Centre-ville d'Amboise Habitat collectif (Quartier Verrerie, Patte d'Oie à Amboise / Hauts du Libera et Vilvent à Nazelles-Négron)	C2 (novembre à mars) à C3 (avril à octobre) C2 (2 fois par semaine)

Emballages et papiers	Bac	Porte à porte en camion benne bi compartimentée (simultanée avec les emballages et papiers)	Habitat individuel	C0.5 (1 fois tous les 15 jours)
			Gros producteurs (Habitat collectif, professionnels...)	C1 à C2 (et selon saison)
			Centre-ville et Zones d'Activités de Bléré, Château-Renault, Nazelles-Négron et Pocé sur Cisse  Centre-ville d'Amboise	C1  C2 (novembre à mars) à C3 (avril à octobre)
	Conteneur	Apport volontaire enterré	Habitat collectif (Quartier Verrerie, Patte d'Oie à Amboise / Hauts du Libera et Vilvent à Nazelles-Négron)	C1
Déchetteries et PAV Enterrés d'Autour de Chenonceaux			Selon remplissage	
Verre	Conteneur	Apport volontaire aérien ou enterré	Ensemble des communes	Selon remplissage
Encombrants des personnes à mobilité réduite	Vrac	Porte à porte (camion plateau)	Ensemble des communes	Mensuelle (sur inscription)
Cartons des professionnels (administrations, commerces, activités de services)	Vrac	Porte à porte (camion plateau)	Centre-ville d'Amboise	C2
			Hors centre-ville d'Amboise	Mensuelle
Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC)	Conteneur	Apport volontaire	Ensemble des communes	Selon remplissage

### 3.2.3. Les filières de traitement

➤ **Les déchets collectés** (hors cartons des commerçants et encombrants) **sont acheminés vers le quai de transfert du syndicat VALECO** (Rue des Lombardières, ZA de la Boitardière à Amboise) **pour être regroupés et ensuite transférés vers les filières d'élimination** (Incinérateur Valcante à Blois) **et de valorisation** (Centre de tri de la SPL depuis octobre 2023 ; Verreries de l'entreprise Verallia).

Le tableau ci-dessous indique **pour chaque flux collecté en porte-à-porte ou par apport volontaire, l'installation en charge du traitement** :

Déchets	Prestataire	Centre de traitement
Ordures ménagères résiduelles	VALECO	Incinération sur le site Valcante à Blois
Emballages et papiers		Centre de Tri de Parçay-Meslay (depuis octobre 2023)

	SPL Tri Val de Loir(e)	Centre de Tri Valorpôle du Mans (de 2020 à 2023) Centres de Tri Paprec de Chanceaux sur Choisilles et Rennes
<b>Cartons des professionnels d'Amboise</b>	OBJECTIF	Recyclage (Sarec à Amboise)
<b>Verre</b>	VERALLIA	Saint Gobain (usines de Chateaubernard 16, Rozet Saint Albin 02 et Andrezieux Boutheon 42)
<b>Encombrants</b>	OURRY	Filières de la déchetterie d'Amboise
<b>Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC)</b>	LE RELAIS	Centre de tri de Favières 28 (Le Relais Eure et Loir)

➤ **Focus sur le parcours des emballages et papiers recyclables de la collecte au centre de tri interdépartemental Tri Val de Loir(e) auquel adhère le Smictom via le syndicat de traitement VALECO (www.valeco41.fr) :**



Une fois triés et conditionnés en balles et depuis janvier 2024, **ces déchets vont connaître une seconde vie auprès des filières de recyclage** suivantes :

- ⇒ **Acier** : Celsa Paprec (Boucau, 64) ;
- ⇒ **Aluminium** : Decons-Paprec (Le Vigeant, 86) et Loiret Affinage (Fontenay sur Loing, 45) ;
- ⇒ **Cartonnettes et Cartons bruns** : Papeteries Palm (Descartes, 37) ;
- ⇒ **Papiers** (journaux, revues...) : Norske Skog (Golbey, 88) ;
- ⇒ **Papiers** (gros de magasin) : Paprec (Nogent, 10) ;
- ⇒ **Briques alimentaires** : Lucart-Paprec (Laval sur Vologne, 88) ;
- ⇒ **Plastique PET (polytéréphtalate d'éthylène) Clair** : France Plastiques Recyclages-Paprec (Limay, 78) ;
- ⇒ **Plastique PE (polyéthylène) et PP (Polypropylène)** : Paprec (Chalon sur Saône, 71) ;
- ⇒ **Autres Plastiques (PS, PET coloré, PET opaque, films)** : Centres de surtri Citeo.

⇒ **Les refus de tri**, compte-tenu de leur pouvoir calorifique, **sont valorisés en énergie par l'incinérateur Valcanto** ou transformés en **Combustibles Solides de Récupération (CSR)** pour **remplacer l'usage de combustibles fossiles dans des cimenteries** (situés en Régions Centre-Val de Loire, Pays de Loire ou Nouvelle-Aquitaine).

Pour plus de détail, le site internet de la SPL est consultable à l'adresse <https://trivaldeloire.fr>

### 3.2.4 Le parc de contenants

- **Parc de bacs en place fin 2023 :**



**Bacs OMr** (couverture verte) : 32 483 bacs pour 4 642 m<sup>3</sup>



**Bacs Emballages et Papiers** (couverture jaune) : 31 767 bacs pour 5 914 m<sup>3</sup>

- **Conteneurs d'apport volontaire** (aériens et enterrés) :



**OMr** : 12 enterrés ;

**Emballages Papiers** : 53 (dont 34 enterrés) ;

**Verre** : 271 (dont 36 enterrés)

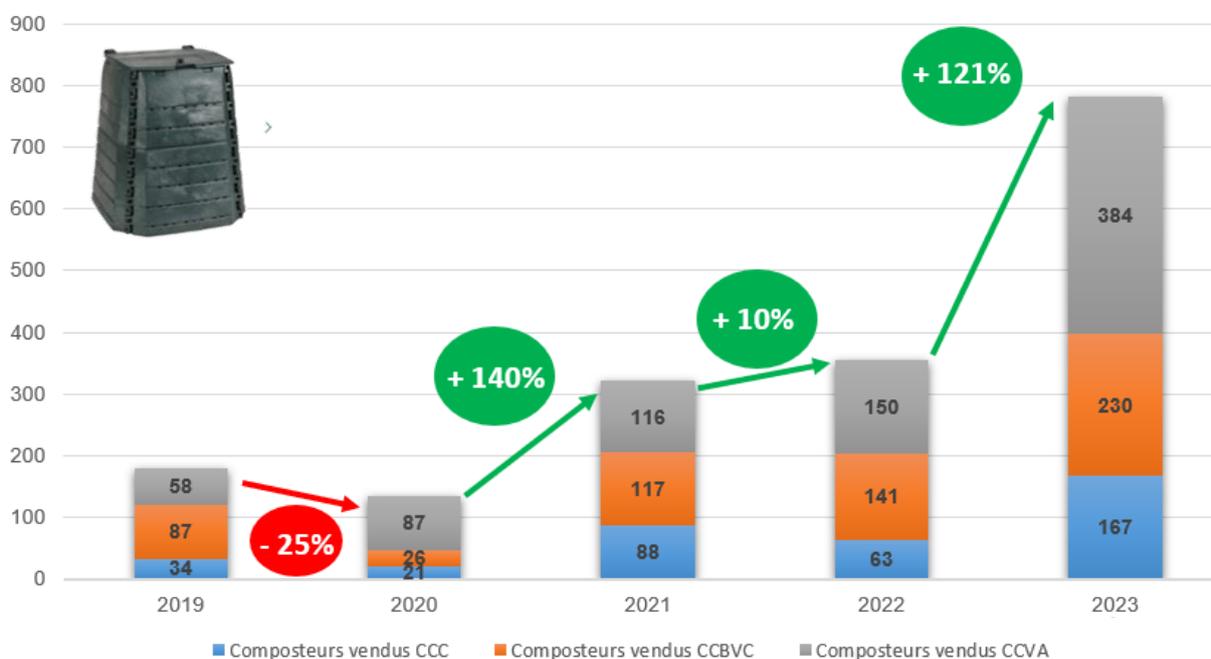


- 



**Bornes d'apport volontaire pour la collecte des TLC** : 51 dont 35 de l'entreprise d'ESS Le Relais répartis sur le domaine public ou sur des sites privés (association...) ;

- **Composteurs individuels distribués** (depuis 2003) : 7787 composteurs de 345 et 800 litres

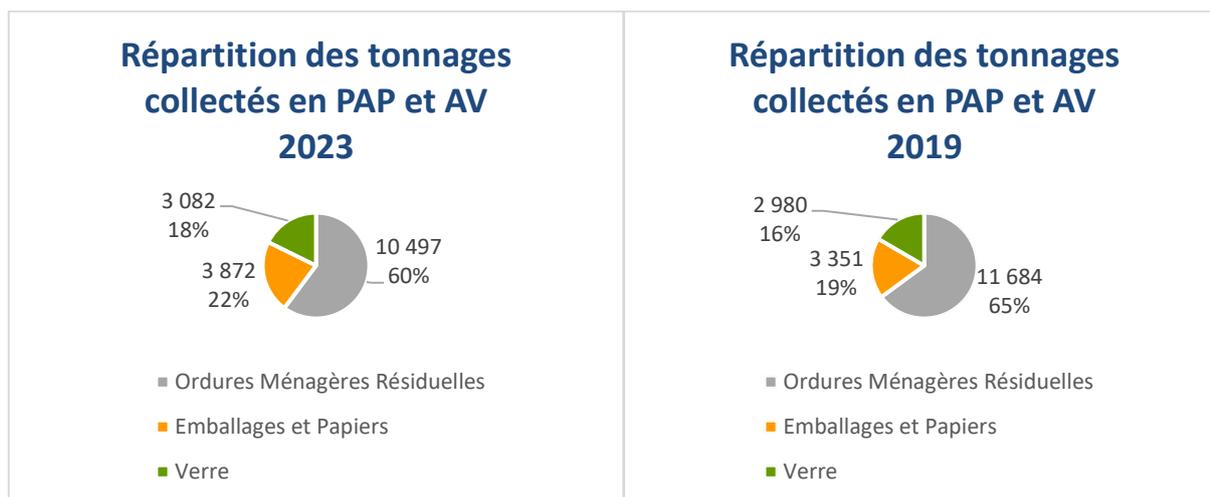
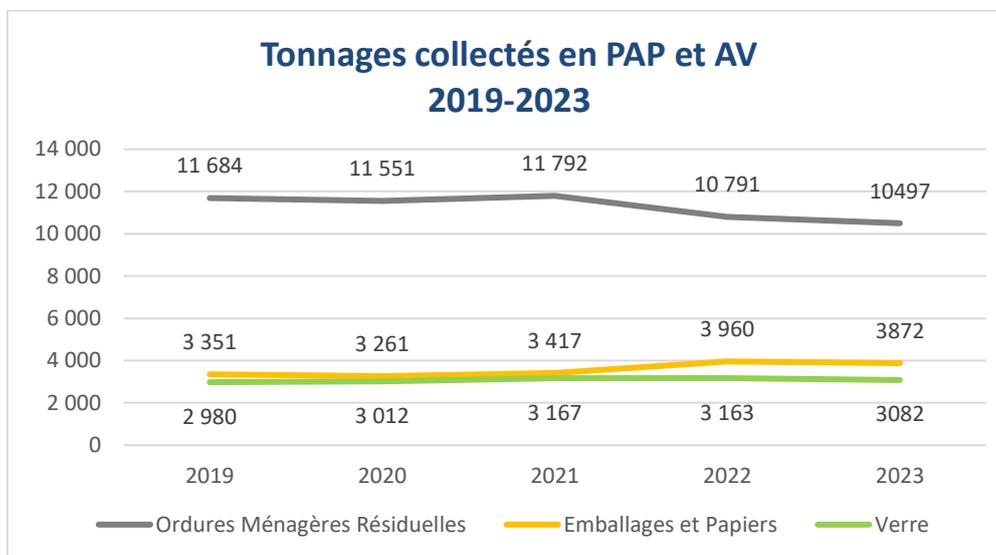


### 3.2.4. Les tonnages collectés

- **Synthèse de la collecte en porte-à-porte et apport volontaire :**

L'ensemble des actions entreprises depuis 2019 ont permis de réduire la part des ordures ménagères résiduelles incinérées au bénéfice d'une hausse de la collecte des déchets recyclables :

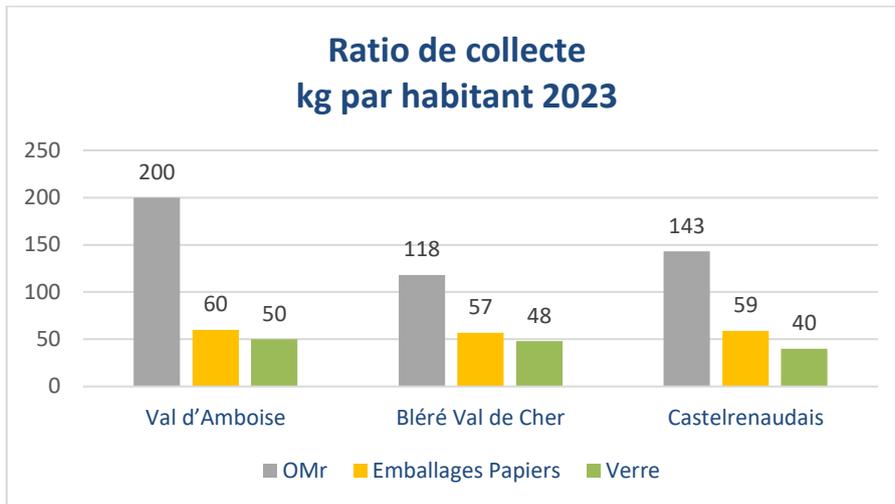
- -10% d'OMR (-1190 tonnes)
- **+16 % d'emballages et papier (+520 tonnes)**
- **+3% de verre (+100 tonnes)**
- **+17% de TLC (+38 tonnes, soit 260 tonnes collectées par Le Relais)**
- **Taux de valorisation matière de la collecte : 41% contre 36% en 2019**



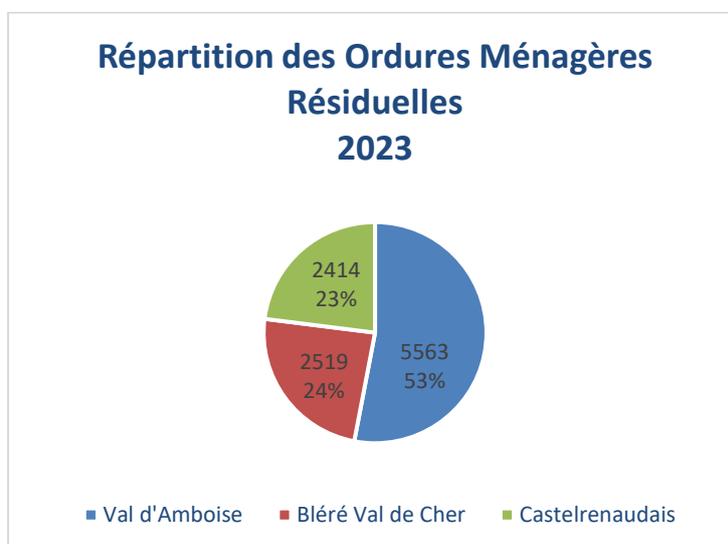
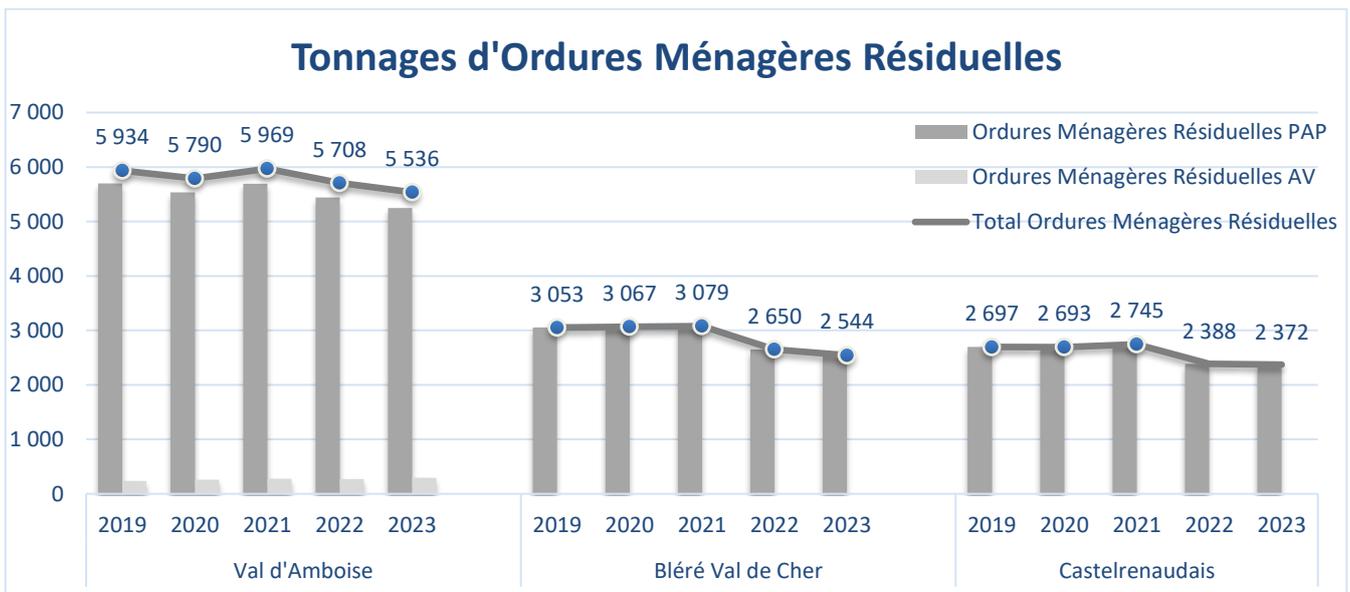
➤ **Détail des ratios de collecte par habitant et par an :**

**En 2023, chaque habitant du territoire a produit en moyenne :**

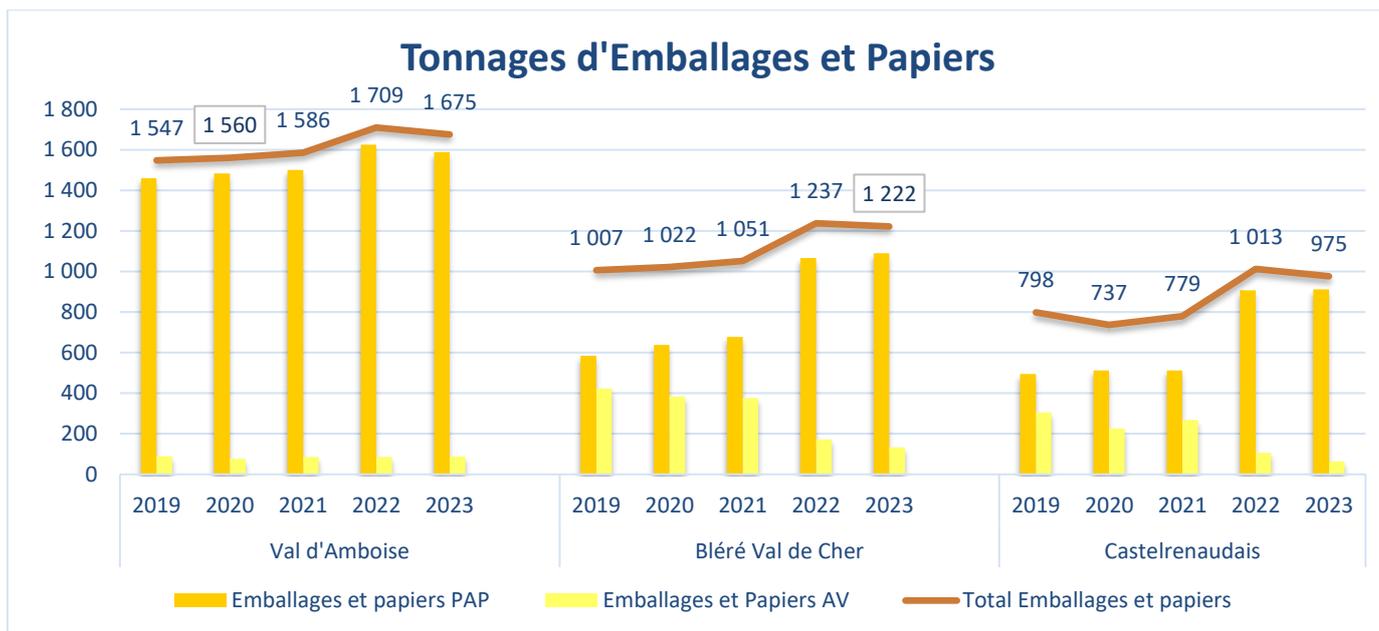
- 159 kg d'OMr
- **59 kg d'emballages et papiers**
- **47 kg de verre**
- **4 kg de TLC**



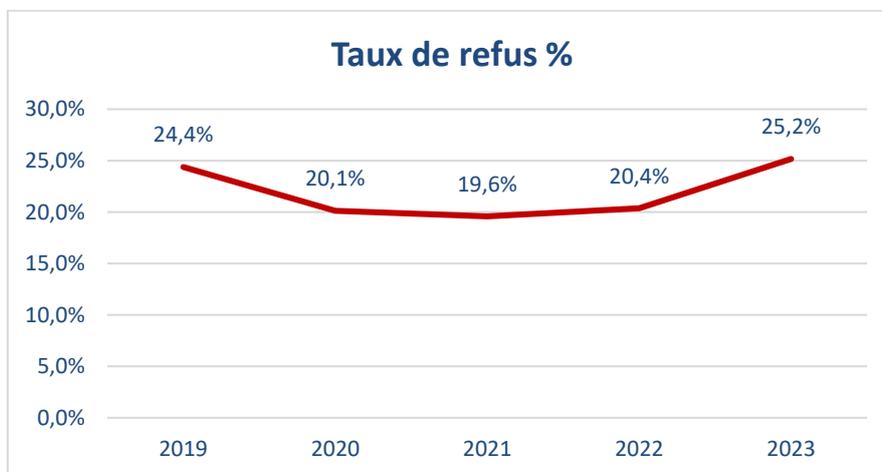
➤ **Focus sur les Ordures Ménagères Résiduelles :**



➤ Focus sur les Emballages et Papiers :

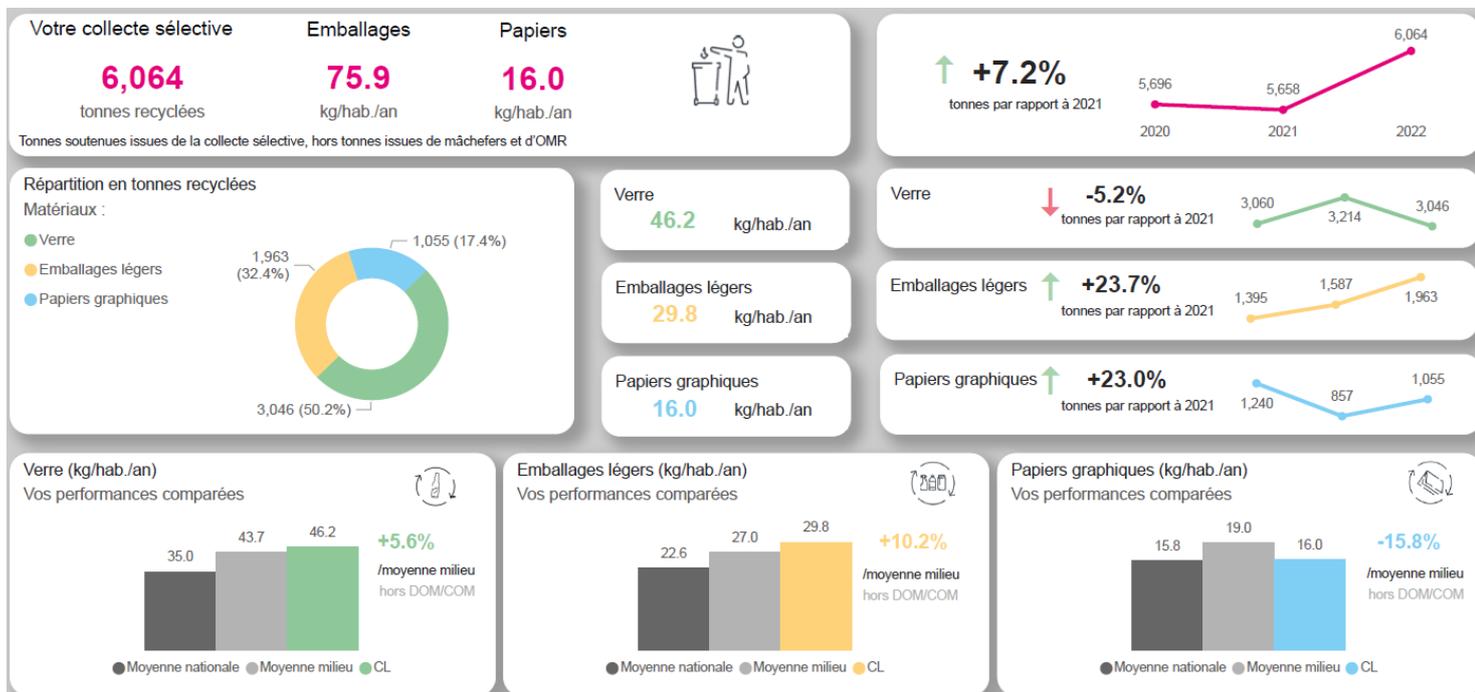


Depuis 2019, le **taux de refus** après une forte baisse est reparti à la hausse avec **25% d'erreurs** constatées au centre de tri.



La quantité totale de refus de tri représente **995 tonnes de déchets** traités par incinération ou comme CSR, soit **+ 178 tonnes rapport à 2022**.

**A titre de comparaison et selon Citeo**, l'éco-organisme en charge des REP Emballages et Papiers, **les performances de collecte du SMICTOM en 2022 étaient les suivantes :**



### 3.3. Les déchetteries

#### 3.3.1. Les actions du service

#### Le Smictom d'Amboise compte 7 déchetteries :

Jusqu'en 12/2023 :

- Haut de quai géré :
  - o En régie sur 3 sites : Château-Renault, Neuillé le Lierre et les Hermites
  - o En prestation de service via Coved sur les autres sites Amboise, Bléré, Athée sur Cher et Chisseaux
- Bas de quai géré en prestation de service

#### Conditions d'accès :

- Particuliers : gratuit sur présentation d'un justificatif de domicile.
- Professionnels : Payants au volume

#### La gestion des déchetteries :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, deux nouveaux marchés ont été attribués pour une durée de 4 ans avec une année de reconduction supplémentaire possible. Le lot n°1 pour l'exploitation de la déchetterie (accueil des usagers, entretien du site, mise à disposition des bennes et d'un engin mobile de compaction, enlèvement et traitement des déchets) a été réattribué à l'entreprise COVED.

Le lot n°2 pour le système de gestion informatisé de la déchetterie (gestion informatisée, collecte et transmission des données, logiciel, fourniture des cartes électroniques, maintenance des équipements dont les barrières automatiques et la borne de lecture) a été réattribué à la société Net VLM.

Ce marché a fait l'objet d'un groupement de commandes avec la communauté de communes de Bléré Val de Cher (propriétaire de 3 déchetteries) et a permis d'optimiser les conditions techniques et financières du service.

En 2021, le renouvellement des marchés portant sur la reprise de la ferraille et la location de contenants, la collecte et le traitement des déchets déposés dans les trois déchetteries du Castelrenaudais, a permis de faire coïncider la fin des marchés sur l'ensemble du territoire du Smictom d'Amboise.

Depuis 2022, une étude déchetterie est en cours sur le territoire afin de réaliser un état des lieux et un diagnostic des 7 déchetteries.

➤ L'objectif de cette étude doit permettre de définir les orientations concernant l'évolution et le devenir des sites.

➤ Cette étude doit également permettre d'élargir les filières de tri afin de réduire le tonnage en tout-venant.

Dans cette optique :

➤ Les 7 déchetteries sont équipées d'une benne Ecomaison permettant de collecter et de recycler tous les objets de la maison. Depuis 1 an, le périmètre de cette filière a été étendu à la REP (Responsabilité élargie du producteur) Articles de bricolage et de jardin, permettant de collecter et de valoriser ces déchets.

➤ Les outillages du peintre sont également collectés et valorisés via la filière d'EcoDDS, l'éco-organismes qui collecte les produits chimiques.

### 3.3.2.L'organisation du service

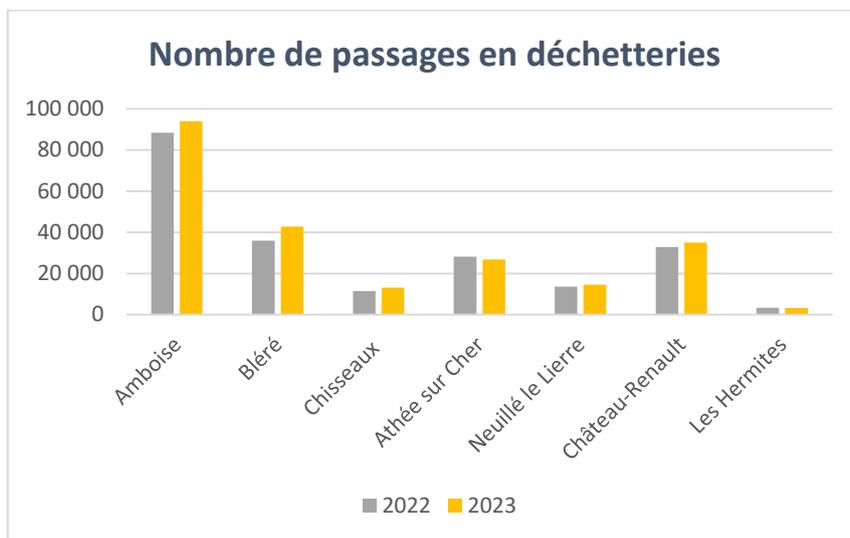
L'ensemble des conditions générales de l'organisation du service sont indiquées dans le **Règlement de déchetterie adopté par délibération en date du 18 mars 2024.**

#### ➤ La fréquentation des particuliers

Depuis 2019, la fréquentation totale a augmenté de 10 % :

Déchetteries	2019	2020	2021	2022	2023
Château-Renault	27 348	23 105	31 087	32 862	<b>35 002</b>
Neuillé le Lierre	13 527	12 389	15 190	13 659	<b>14 605</b>
Les Hermites	3 009	1 932	2 213	3 334	<b>3 163</b>
Amboise	85 771	68 089	95 439	88 358	<b>93 325</b>
Bléré	42 029	38 694	45 933	35 949	<b>42 088</b>
Athée sur Cher	26 554	20 719	31 103	28 128	<b>26 611</b>
Chisseaux	8 268	8 564	10 515	11 451	<b>13 104</b>
<b>Total</b>	<b>206 506</b>	<b>173 492</b>	<b>231 480</b>	<b>213 741</b>	<b>227 898</b>

En 2023, la fréquentation en déchetterie a augmenté de 7,3% par rapport à 2022. Cela représente **227 898 passages pour l'année**, repartis sur les 7 déchetteries du territoire.



### 3.3.3. Les filières de traitement

Des conventions sont également conclues avec des éco-organismes et des associations pour assurer à titre gracieux la collecte et le traitement de certains déchets.

Les types de déchets accueillis sur les déchetteries et leurs exutoires sont les suivants :

Flux	Traitement ou valorisation	Prestataire
<b>Déchets verts</b>	Compostage	VALECO (Plateforme Amboise, 37)
<b>Gravats</b>	Enfouissement Remblai de carrière	<u>Marché COVED :</u> Enfouissement site Coved (Chanceaux-près-Loches,37) Remblai de carrière Eco Granulats Villedomer (37)
<b>Cartons</b>	Recyclage	<u>Filière REVIPAC:</u> Papeterie Smurfit Kappa à Saillat (87) Mise en balle par COVED
<b>Bois Classe A et B</b>	Recyclage	<u>Pour les déchetteries de la CCCR:</u> ECOSYS Charentilly (37) <u>Pour les déchetteries de la CCBVC et CCVA:</u> Sud Touraine Composte Chanceaux-près-Loches (37)
<b>Ferrailles</b>	Recyclage	MENUT - Saint Pierre des Corps (37)
<b>Tout-venant</b>	Enfouissement	COVED Chanceaux-près-Loches (37)
<b>Déchets d'Eléments d'Ameublement et Articles de bricolage et de jardin</b>	Recyclage	<u>Contrat Eco-Mobilier:</u> Collecteur Suez à Montlouis sur Loire (37) Cap Recyclage à Saint Amand Longpre (41)
<b>Amiante ciment</b>	Enfouissement	COVED - PANAZOL (87)
<b>DDS (Eco-DDS)</b>	Valorisation énergétique	<u>Contrat EcoDDS :</u> BS Environnement à Saint Ouen
<b>DDS (Hors Eco-DDS)</b>	Valorisation énergétique	<u>Pour les déchetteries de la CCBVC et CCVA:</u> RECYDIS BOURGES La Chapelle St Ursin (18) <u>Pour les déchetteries de la CCCR:</u> BS Environnement Saint Ouen

<b>Huile Végétale</b>	Valorisation	MJR & HFR
<b>Huile de vidange</b>	Valorisation	SOA SENI - Esvres-sur-Indre (37)
<b>DEEE</b>	Recyclage	<u>Contrat Ecosystem:</u> Collecteur - PAPREC D3E à La Riche (37)
<b>Lampes et néons</b>	Recyclage	<u>Contrat Ecosystem:</u> Paprec D3E à La Riche (37)
<b>Piles</b>	Recyclage	<u>Contrat Corepile :</u> Martin Environnement Chevilly (45)
<b>Cartouches d'encre</b>	Recyclage	PRINTERRE (28)
<b>Batteries</b>	Recyclage	<u>Pour les déchetteries de la CCVA et CCBVC:</u> Chimirec Delvert Jaunay Clan (86) <u>Pour les déchetteries de la CCCR:</u> BS Environnement Saint Ouen
<b>Radiographie</b>	Recyclage	Pharmaciens Sans Frontières (37)
<b>Bouchons plastiques</b>	Valorisation	Association Les bouchons d'Amours
<b>Capsules Nespresso</b>	Valorisation	<u>Pour les déchetteries de la CCBVC:</u> Recyclage des capsules aluminium - SUEZ
<b>Bouteilles de gaz</b>	Recyclage	Filières des distributeurs
<b>Pneumatique</b>	Valorisation	Mégapneus - Esvres sur Indre (37)
<b>Extincteurs</b>	Valorisation	Quality Environnement (Saint Sauveur d'Aunis 17)

Sur chaque déchetterie, des conteneurs d'apport volontaire sont également à la disposition des usagers du service pour y déposer leurs déchets d'emballages, papiers et verre (collectés et traités dans le cadre du service de collecte par apport volontaire) mais aussi pour les textiles, linge de maison et chaussures (TLC collectés dans le cadre de la convention avec Le Relais).

### 3.3.4. Les tonnages collectés

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2019
<b>Déchets verts</b>	6 594,88	5 844,61	7047,42	5 946,94	<b>6476,17</b>	-1,8%
<b>Gravats</b>	4 359,80	4 992,26	6085,96	5 308,19	<b>5340,31</b>	22,5%
<b>Cartons</b>	632,30	616,34	719,54	673,41	<b>668,78</b>	5,8%
<b>Bois</b>	797,46	696,48	696,04	563,36	<b>594,84</b>	-25,4%
<b>Ferrailles</b>	778,44	753,47	839	647,81	<b>648,67</b>	-16,7%
<b>Tout-venant</b>	6 268,56	5 826,38	6580,63	5 749,88	<b>6302,66</b>	0,5%
<b>Mobilier</b>	1 375,85	1 361,14	1762,76	1 684,75	<b>1865,16</b>	35,6%
<b>Amiante</b>	76,64	73,44	89,46	93,22	<b>89,68</b>	17,0%
<b>DDS *</b>	203,66	243,39	282,41	268,81	<b>279,77</b>	37,4%
<b>DEEE** et lampes</b>	606,90	621,47	679,75	586,39	<b>578,642</b>	-4,7%
<b>Piles</b>	5,36	5,48	5,321	5,97	<b>5,54</b>	3,3%

<b>Cartouches</b>	0,21	0,00	0,47	1,17	<b>1,2</b>	466,0%
<b>Batteries</b>	3,63	2,30	4,789	0,00	<b>0,00</b>	-100,0%
<b>Radiographies</b>	0,43	0,61	0,915	1,05	<b>0,91</b>	111,6%
<b>Total</b>	<b>21 704,13</b>	<b>21 037,37</b>	<b>24 794,47</b>	<b>21 530,95</b>	<b>22 852,33</b>	<b>+ 5,3%</b>

**Le taux de valorisation des déchets est stable à 63%.** La mise en place de nouvelles filières de tri a permis de valoriser des déchets qui partaient auparavant en enfouissement.

- **Conditions de dépôts des professionnels**

Pour les artisans, commerçants (et autres usagers n'entrant pas dans la catégorie des particuliers), l'apport est payant et limité à 5m<sup>3</sup> par semaine.

Les tarifs ont été définis au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par territoire :

- Communes du Castelrenaudais :

Nature du déchet	Prix unitaire (HT)	TVA 10%	Prix unitaire TTC
Tout Venant	32,73 €/m <sup>3</sup>	3,27 €	36 €/m <sup>3</sup>
Déchets végétaux	15,45 €/m <sup>3</sup>	1,55 €	17 €/m <sup>3</sup>
Gravats	40,91 €/m <sup>3</sup>	4,09 €	45 €/m <sup>3</sup>
Bois	20,00 €/m <sup>3</sup>	2,00 €	22 €/m <sup>3</sup>

- Communauté de communes du Val d'Amboise :

Nature du déchet	Prix unitaire (HT)	TVA 10%	Prix unitaire TTC
Tout Venant	27,28 €/m <sup>3</sup>	2,72€	30 €/m <sup>3</sup>
Déchets végétaux	18,18 €/m <sup>3</sup>	1,82 €	20 €/m <sup>3</sup>
Gravats	30,91 € m <sup>3</sup>	3,09 €	34 €/m <sup>3</sup>
Bois	20,00 €/m <sup>3</sup>	2,00 €	22 €/m <sup>3</sup>

- Communauté de communes de Bléré Val de Cher :

Nature du déchet	Prix unitaire (HT)	TVA 10%	Prix unitaire TTC
Tout Venant	27,28 €/m <sup>3</sup>	2,72 €	30 €/m <sup>3</sup>
Déchets végétaux	15,45 €/m <sup>3</sup>	1,55 €	17 €/m <sup>3</sup>
Gravats	33,64 €/m <sup>3</sup>	3,36 €	37 €/m <sup>3</sup>
Bois	22,73 €/m <sup>3</sup>	2,27 €	25 €/m <sup>3</sup>

- **Conventions d'accès**

Des conventions sont également passées avec les Communautés de communes :

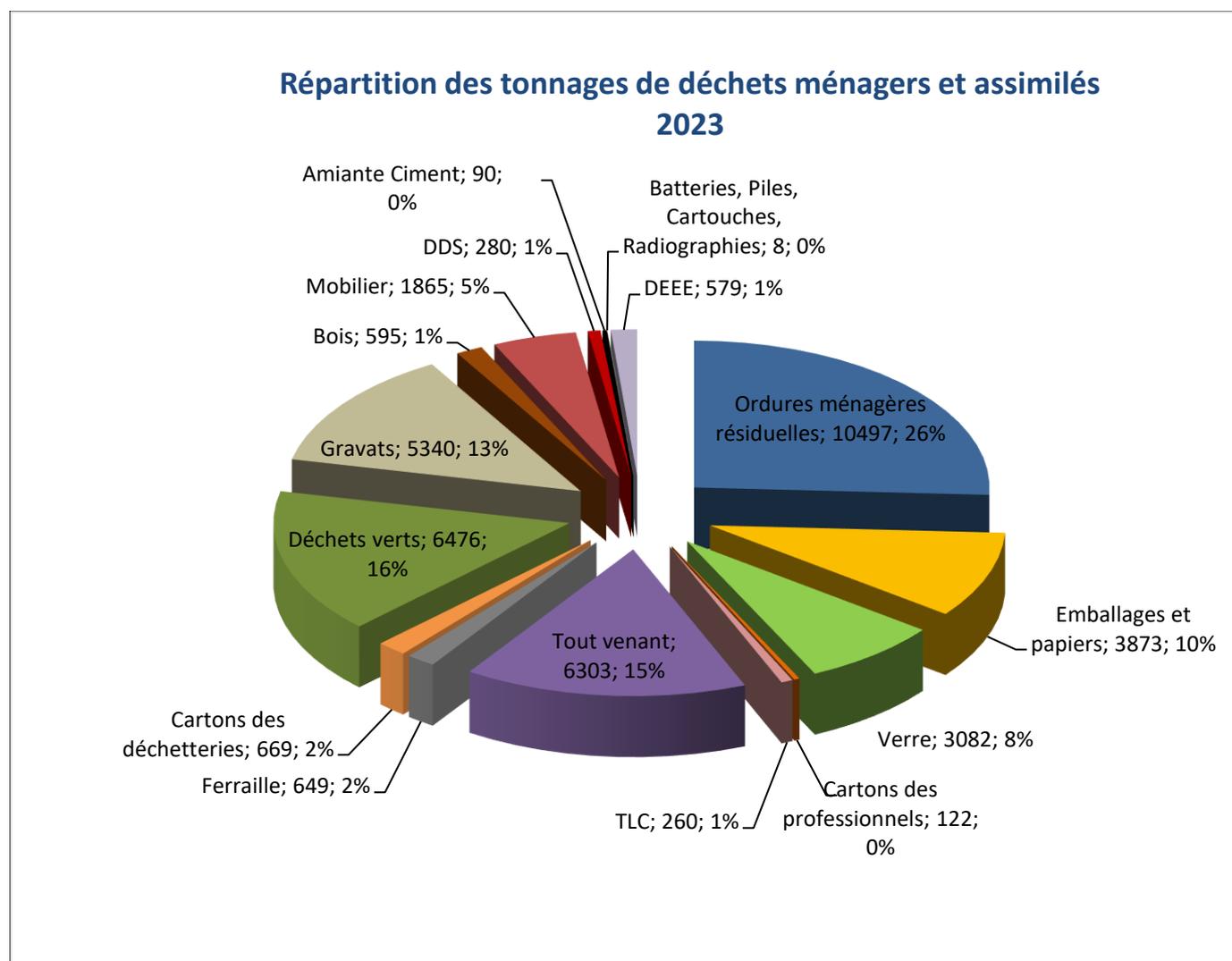
- Touraine-Est Vallées pour permettre aux habitants des communes de Noizay d'accéder aux déchetteries de Vernou-sur-Brenne ;
- Loches Sud Touraine pour permettre aux habitants de la commune de Céré la Ronde d'accéder aux

déchetteries de Loches Sud Touraine.

Les habitants de Neuillé-le-Lierre et Montreuil en Touraine ont également accès à la déchetterie de Neuillé-le-Lierre.

### 3.4. Bilan global de la collecte des déchets ménagers et assimilés

L'ensemble des déchets collectés (porte-à-porte, apport volontaire et déchetteries) représente près de 40721 tonnes réparties de la façon suivante :

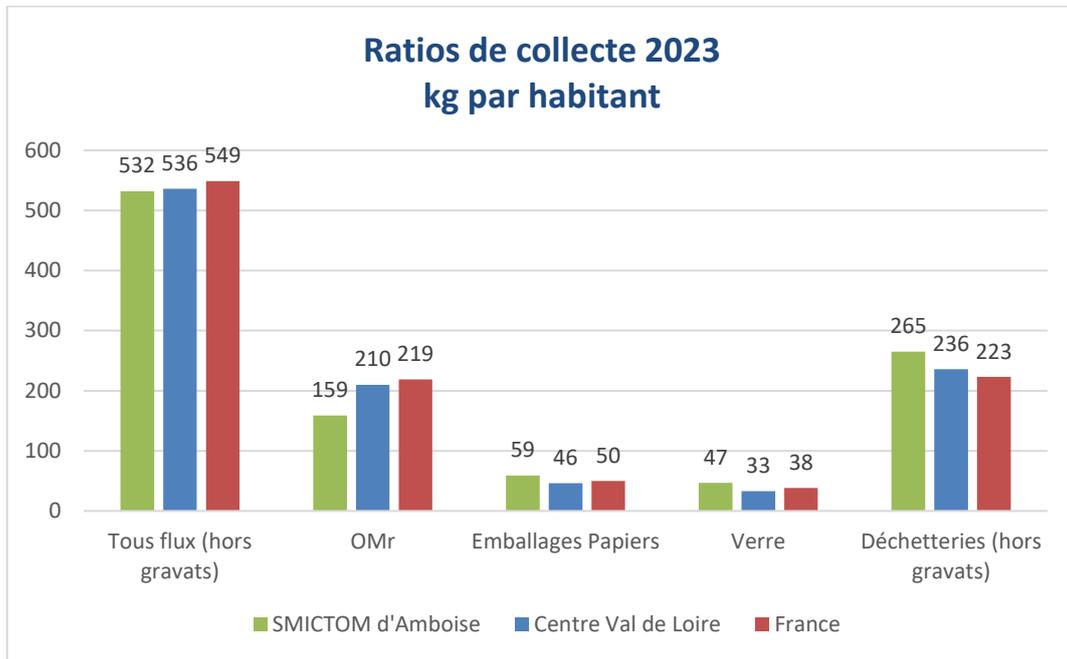


La comparaison de ce bilan avec celui de l'année 2019, montre une hausse de 2% du tonnage global ; pour une baisse de 1 % de la population sur la même période.

La réduction de la part des ordures ménagères résiduelles incinérées est de -10% alors que la part des déchets enfouis (uniquement tout venant) a augmenté de 1%.

**Le taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés est de 71%** contre 73% en 2019.

**Selon les données issues de la matrice des coûts et à titre de comparaison avec des collectivités de même typologie d'habitat (mixte rural) au niveau national et régional**, les ratios de collecte du SMICTOM d'Amboise sont les suivants :



Ces ratios indiquent des performances de collecte des matériaux recyclables supérieures et des apports plus importants en déchetteries et par conséquent une production moindre d'OMr.

## 4. Le financement du service

Le Smictom d'Amboise est un établissement public de coopération intercommunale sans fiscalité propre. Son financement dépend des contributions versées par les collectivités membres (Article 8 des statuts).

Chaque communauté de communes finance ensuite le service public de gestion des déchets soit par la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères et la Redevance Spéciale (Val D'Amboise), soit par la Redevance Incitative (Bléré Val de Cher et Castelrenaudais).

En 2023, le montant des contributions versées au SMICTOM a été de 6 788 231 €. Ce montant est inchangé depuis 2021.

### 4.1. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le mode de financement utilisée par le Val d'Amboise pour la collecte et le traitement des déchets ménagers est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : la TEOM. Celle-ci s'exprime sous la forme d'un taux s'appliquant sur la valeur locative du bâti et est recouvrée en même temps que les impôts fonciers.

Chaque année, la communauté de communes vote donc les taux de la TEOM sur son territoire en fonction des besoins prévisionnels de financement du service mais aussi en tenant compte des différences de valeurs locatives des propriétés bâties entre les communes. Cette différence explique les variations de taux d'une commune à une autre.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des taux (%) depuis 2014 (date de fusion entre les 2 Communautés de Communes Val d'Amboise et Les Deux Rives) :

Zone	Commune	Taux 2023-2021	Taux 2020-2017	Taux 2016	Taux 2015	Taux 2014-2013
1	Amboise	8,73	7,59	7,03	7,03	7,03
2	Cangey			11,07	11,27	11,47
	Chargé				10,55	10,03
	Nazelles-Négron				11,42	11,77

	<b>Neuillé-le-Lierre</b>			11,24	11,40
	<b>Noizay</b>			10,81	10,54
	<b>Pocé-sur-Cisse</b>			10,88	10,68
	<b>Saint-Règle</b>	<b>13,75</b>	<b>11,96</b>	10,33	9,58
	<b>Souvigny-de-Touraine</b>			12,16	13,25
	<b>Limeray</b>				
	<b>Lussault-sur-Loire</b>				
	<b>Montreuil-en-Touraine</b>			11,04	11
	<b>Mosnes</b>				
	<b>Saint-Ouen-les-Vignes</b>				

Dès 2015, il a été institué deux zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM sont appliqués ainsi que l'application du mécanisme de lissage des taux pour une période de deux ans. A partir de 2016, le taux dit « pivot » de la zone 2 est passé à 11,07% et résultait du taux moyen pondéré de chaque commune par leurs bases respectives. En 2017, une hausse de 8% du taux de la TEOM a été votée par rapport à l'année passée. Les taux sont restés inchangés jusqu'en 2020.

En 2021, les taux ont été augmenté d'environ 15% et sont restés inchangés depuis.

## 4.2. La facturation des redevances

Depuis le renouvellement des marchés de fourniture et maintenance des bacs, l'outil informatisé permettant de gérer les ordres de service pour les opérations de gestion du parc de contenants et la facturation des redevances est dissocié de ces prestations.

De plus, les systèmes embarqués sur les camions de collecte nécessaires à l'enregistrement des levées de bacs sont depuis janvier 2022 fournis par le prestataire de collecte en porte-à-porte. Ils étaient auparavant intégrés aux marchés de gestion informatisée des bacs et de facturation des redevances de Bléré Val de Cher et du Castelrenaudais.

Chaque redevance a ses propres modalités d'application et des grilles tarifaires spécifiques dont le détail est présenté ci-dessous :

### 4.2.1. Val d'Amboise

Depuis le 1er janvier 2006, la redevance spéciale est applicable à tout producteur non ménager utilisateur du service. Elle est calculée à partir de la fréquence de ramassage et du volume des bacs des déchets non recyclables, avec un forfait gratuit de 360 litres hebdomadaires. La redevance annuelle est la somme de 3 coûts :

$$RS/an = R (\text{Récipient}) + C (\text{Collecte}) + T(\text{Traitement})$$

Avec :

- $R = (\text{Volume Récipient} - 360) \times Pr$  (qui correspond au coût de location maintenance des récipients/litre/an)
- $C = ((\text{Volume} \times \text{Fréquence de collecte}) - 360) \times Pc$  (qui correspond au coût de collecte/litre/an))
- $T (\text{traitement}) = (\text{Volume} \times \text{Fréquence de collecte} \times 52 - (360 \times 52)) \times \text{taux de remplissage} \times Pt$  (qui correspond au coût de traitement/litre).

Cinq catégories de tarifs ont été créées selon les secteurs d'activités et afin de tenir compte d'une saisonnalité dans la production des déchets :

- « A » : usagers de droit commun,
- « B » : équipements d'hôtellerie et d'hébergement divers ainsi que les bars, restaurants et discothèques.
- « C » : campings physiquement fermés et dont les équipements sont mis au repos pendant une grande partie de l'année, c'est-à-dire en basse saison touristique,
- « D » : établissements scolaires,
- « E » : manifestations de plein air pour lesquelles les communes mettent en place une collecte des déchets inhérents.

Afin de tenir compte d'un remplissage incomplet des bacs de collecte, un taux de remplissage de 90 % est appliqué sur le coût de traitement T. Il était initialement de 75% et tenait compte de l'utilisation constatée sur le terrain par les usagers. Il a évolué depuis 2015 pour se rapprocher d'un remplissage maximal du bac. Ce taux n'est pas appliqué sur les coûts R et C car le remplissage d'un bac n'influence pas les coûts de location ou de collecte. Ce qui n'est pas le cas pour le traitement.

Les coûts unitaires peuvent être actualisés chaque année et sont les suivants depuis 2014 :

- Pr= 0.079 €/litre/an
- Pc= 0.018 €/litre/an
- Pt= 0.027 €/litre

Avec :

- Pr le coût unitaire de mise à disposition - maintenance des récipients. Il est calculé pour un litre de récipient.
- Pc le coût unitaire de collecte. Il est calculé pour un litre de récipient.
- Pt le coût unitaire de traitement. Il est calculé pour un litre de déchets.

La fréquence de recouvrement de la RS est semestrielle, calée sur une année civile.

#### 4.2.2. Bléré Val de Cher

Depuis le 1er janvier 2007, le financement du service est assuré par la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères ou REOM. Cette redevance se décompose en trois parties distinctes :

- Une part fixe annuelle, couvrant l'ensemble des frais fixes liés au service (passage de la benne devant chaque foyer chaque semaine, gestion des déchetteries, gestion du tri sélectif des emballages ménagers). Le montant de cette part fixe est identique pour les foyers individuels ;
- Une part forfaitaire, (location du bac) représentant 5 levées par semestre. Elle couvre le coût d'élimination du contenu du bac à ordures ménagères (ou de sacs). Cette part forfaitaire est due par tous les foyers et varie selon le volume du bac en place.

Un tarif particulier est également fixé pour les foyers ne disposant pas de bac et sur la base d'un rouleau de 25 sacs marqués « Communauté de Communes ».

- Une part variable, à partir de la 6ème levée semestrielle qui couvre le coût d'élimination du contenu d'un bac à ordures ménagères (ou d'un sac). Son tarif est fixé selon le volume du bac en place (ou d'un sac).

La fréquence de recouvrement de la RS est semestrielle (S1 du 1er avril au 30 septembre et S2 du 1er octobre au 31 mars).

#### 4.2.3. Castelrenaudais

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, le financement du service est assuré par la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères ou REOM. Différents tarifs sont établis selon le type d'utilisateur (particulier, professionnel, gîtes et salles des fêtes, manifestations).

Cette redevance se décompose en deux parties distinctes :

- Une partie forfaitaire définie à partir d'un nombre de levées fixe par semestre (13 levées depuis janvier 2023).

Le nombre de levées est de 13 levées par semestre et le prix du forfait varie selon les critères suivants :

- la commune (Château-Renault et les autres communes) ;
- le nombre de personnes au foyer pour les particuliers ;
- le volume du bac en place pour les professionnels.

Des tarifs particuliers sont appliqués pour :

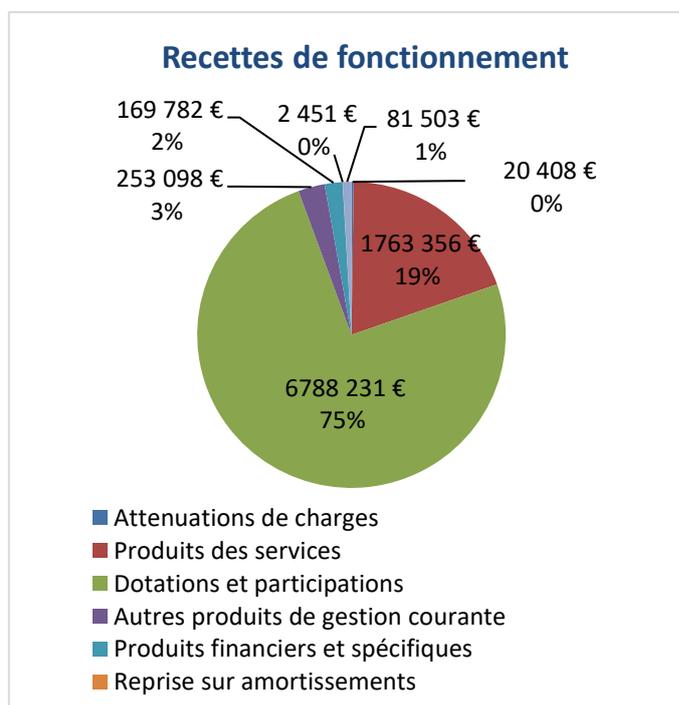
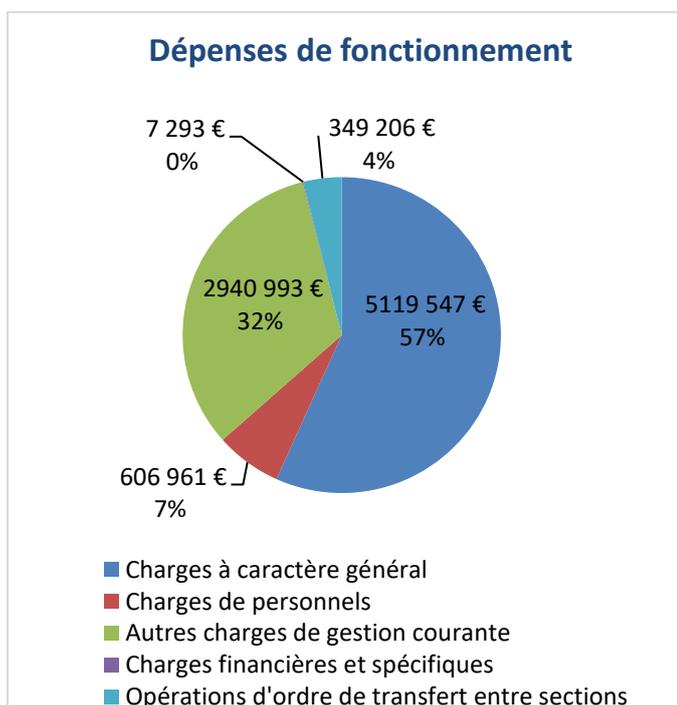
- les gros producteurs de Château-Renault (habitat collectif, professionnels, Hôpital) pour tenir compte d'une fréquence de collecte adaptée (2 collectes par semaine, soit 23 levées par semestre) ;
  - les résidences secondaires ;
  - les gîtes et salles des fêtes (Château-Renault et les autres communes) ;
  - les manifestations (forfait par week-end ou semaine).
- Une part variable pour toute levée supplémentaire. Son tarif est fixé en fonction du volume du bac en place.
- Des sacs noirs non inclus dans le forfait sont également proposés pour les foyers ne disposant pas de bac sur la base d'un tarif à l'unité.

La fréquence de recouvrement de la RS est semestrielle, calée sur une année civile.

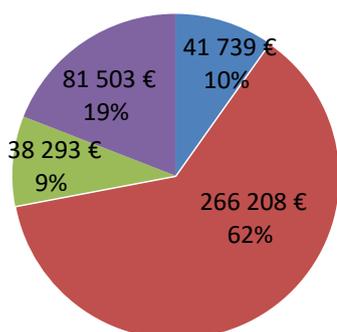
## 5. Le coût du service

### 5.1. Présentation du budget

La répartition des dépenses et recettes réalisées en 2023 (hors report de résultat antérieur) est la suivante :

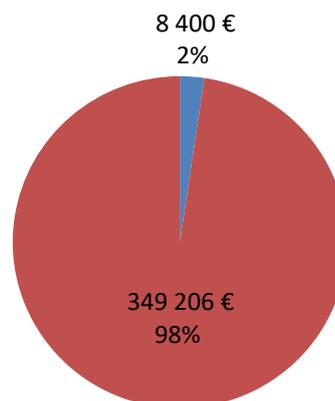


### Dépenses d'investissement



- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Emprunts
- Opérations d'ordre de transfert entre sections

### Recettes d'investissement



- Subvention d'investissement
- Opérations d'ordre de transfert entre sections

Le solde de clôture de l'exercice 2023 s'établit à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Dépenses (dont RAR et Restes à réaliser)	Recettes	Solde de clôture 2023
<b>Investissement</b>	476 788 €	427 743 €	357 606 €	500 685 €
<b>Fonctionnement</b>	802 515 €	9 023 999 €	9 078 830 €	857 345 €
<b>Total</b>	<b>1 279 304 €</b>			<b>1 358 030 €</b>

#### 5.1.1. Détail des dépenses de fonctionnement

Les coûts des principales prestations nécessaires au fonctionnement du service sont donnés ci-après :

Prestation	Prestataire	Montant annuel 2023 (€HT)	Montant annuel 2022 (€HT)	Montant annuel 2021 (€HT)
Maintenance des bacs	SULO SULO et CCBVC	119 490 €	96 980 €	135 606 €
Fourniture Sacs de tri	PTL et Cristal Distribution	-	-	42 521 €
Logiciel de Gestion des bacs et facturation des redevances	TRACKOE (Depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2021)	18 600 €	18 600 €	9 300 €
Maintenance des PAV aériens	SULO	-	6 190 €	-
Maintenance des PAV enterrés	SULO	5 937 €	1 452 €	-
Lavage des conteneurs d'apport volontaire	NETRA (SOCCOIM)	52 339 €	37 982 €	25 117 €
Collecte des OMR, Emballages-Papiers, Encombrants et Verre	OURRY SEPUR SUEZ SOCCOIM (Porte à porte)	2 203 430 €	1 942 009 €	2 121 243 €
	SUEZ	213 297 €	205 264 €	

	SUEZ SOCCOIM (Apport volontaire)			187 005 €
Tri des Emballages- Papiers	VALECO (SPL et/ou Valorpôle)	1 198 374 €	1 078 844 €	860 964 €
Incinération des OMR	VALECO (Valcante)	1 148 250 €	1 116 022 €	1 133 112 €
Participation Frais Généraux	VALECO	269 649 €	272 443 €	225 202 €
Collecte des cartons des professionnels	OBJECTIF	26 640 €	24 900 €	24 420 €
Exploitation des déchetteries d'Amboise et Bléré Val de Cher	COVED	1 922 267 €	1 830 471 €	1 633 960 €
Exploitation du bas de quai – Déchetterie du Castelrenaudais	COVED Bs Environnement	347 220 €	330 161 €	340 122 €
Gestion informatisée de la déchetterie	Net VLM	22 750 €	18 195 €	19 741 €
Accès à la déchetterie de Vernou-sur-Brenne	CC du Vouvrillon	38 052 €	35 325 €	28 224 €
Accès à la déchetterie de Céré-la-Ronde	CC Loches Sud Touraine	2 385 €	2 032 €	1 635 €
Traitement des déchets verts de la déchetterie	SMITOM d'Amboise	179 103 €	174 075 €	174 437 €

#### 5.1.2. Détail des recettes de fonctionnement

Il existe différentes sources de recettes pour le service de collecte et de valorisation des déchets :

- ❖ Le produit de l'accès des professionnels en déchetterie
- ❖ Les soutiens des éco-organismes Citeo, Eco DDS, Eco Maison, Ecosystem et Refashion.
- ❖ La reprise des matériaux

#### ➤ Le produit de l'accès des professionnels en déchetterie

L'accès des professionnels en déchetterie est autorisé à titre onéreux suivant des tarifs par flux qui sont fixés par le comité syndical du SMICTOM d'Amboise.

Le montant annuel de ce produit se monte à :

2023	2022	2021
38 954,77€	13 981,86€	6 391,64€

#### ➤ Les soutiens des éco-organismes

Le SMICTOM d'Amboise perçoit des soutiens financiers dans le cadre de la mise en œuvre des REP et en fonction de ses performances de collecte. Chaque filière est gérée par un éco-organisme agréé par l'état et nécessite la passation de contrat.

Les montants annuels de ces aides sont les suivants :

<b>Eco-organisme</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Citeo (Emballages)	963 323 €	939 110 €	894 448 €
Citeo (Papiers)	69 969 €	57 921 €	46 657 €
Citeo Appel à projet 2021 (Emballages-Papiers)	26 454 €	49 265 €	
Refashion (TLC)	1 500 €	6 585 €	6 597 €
ECOSYSTEM	39 865 €	41 865 €	46 401 €
Eco DDS	11 224 €	9 967 €	8 044 €
Eco MAISON	42 801 €	44 182 €	52 810 €

### ➤ **La reprise des matériaux**

Les recettes de reprise des matériaux sont reversées par les filières de recyclage :

- Des matériaux issus de la collecte sélective des emballages et papiers (acier, aluminium, carton, briques alimentaires, plastiques, papiers et verre) ;
- Des cartons des professionnels de la commune d'Amboise ;
- De la ferraille des déchetteries.

Les montants annuels de ces recettes, très fluctuants et dépendants des cours mondiaux, sont les suivants :

<b>Filière</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Emballages Papiers (Arcelor Mittal, Régéal Affimet, Norske Skog, Revipac, Suez, Valorplast, Verallia)	341 919 €	601 663	394 268 €
Cartons d'Amboise (Sarec)	4 332 €	11 253 €	13 058 €
Ferraille des déchetteries (Menut)	94 009,53 €	103 907,54 €	138 169,92€

### 5.1.3. Détail des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (HT) ont été principalement réalisées pour l'acquisition de :

- Bacs roulants 126 248 euros ;
- Conteneurs d'apport volontaire aériens 28 753 euros ;
- Conteneurs enterrés 32 067 euros ;
- Composteurs 49 409 euros.
- Conteneur de stockage – Produits toxiques – Les Hermites : 9 795 euros
- Conteneur maritime – Stockage des appareils électriques – Amboise : 2 400 euros
- Reprise de voirie – Déchetterie de Château-Renault : 3 317 euros

## 5.2. Les indicateurs de coûts

Les indicateurs de coûts sont présentés en €HT pour tenir compte du régime fiscal du service.

Le coût complet correspond à la totalité des charges liées au service rendu (structure, collecte et pré-collecte, déchetteries, traitement des déchets) sans tenir compte des produits perçus (vente des matériaux, soutiens des éco-organismes, facturations des professionnels, régie de recettes).

Le coût aidé correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement (coût complet déduction faite des produits du service).

Les coûts présentés sont issus de la matrice des coûts mise en œuvre par le SMICTOM depuis 2021.

### 5.2.1. Les coûts complets

Les coûts complets (en €HT la tonne) par étapes techniques (hors frais de structures) et les principaux flux de déchets sont les suivants :

	Etape	2023	2022	2021
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	Pré-collecte et collecte	143	126	138
	Transport	16	20	9
	Traitement	104	95	96
<b>Emballages verre</b>	Pré-collecte et collecte	96	82	61
	Transport	11	11	9
	Traitement	-	-	-
<b>Papiers et Emballages hors verre</b>	Pré-collecte et collecte	307	265	276
	Transport	76	65	37
	Traitement	295	220	224
<b>Déchets en déchetteries</b>	Pré-collecte et collecte	60	56	46
	Transport	42	35	35
	Traitement	76	62	48

### 5.2.2. Les coûts aidés

Les coûts aidés (en €HT la tonne et par habitant) pour les principaux flux de déchets sont les suivants :

	Indicateur	2023	2022	2021
<b>Tous Flux</b>	Coût aidé en €HT / habitant	<b>118</b>	91	98
	Coût aidé en €HT / tonne	<b>222</b>	175	174
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	Coût aidé en €HT / habitant	<b>45</b>	40	46
	Coût aidé en €HT / tonne	<b>281</b>	245	260
<b>Emballages verre</b>	Coût aidé en €HT / habitant	<b>4</b>	3	2
	Coût aidé en €HT / tonne	<b>85</b>	67	46
<b>Papiers et Emballages hors verre</b>	Coût aidé en €HT / habitant	<b>23</b>	12	11
	Coût aidé en €HT / tonne	<b>392</b>	196	221
<b>Déchets en déchetteries</b>	Coût aidé en €HT / habitant	<b>46</b>	36	38
	Coût aidé en €HT / tonne	<b>173</b>	144	133

Le taux de couverture des charges par les produits (soutiens des éco-organismes, ventes des matériaux et aides à l'emploi) était de 21 % en 2023 contre 22 % en 2021.

En 2023, le coût imputé par habitant (103 €) pour le financement du service était inférieur au coût aidé (118 €).

Depuis 2019, date du transfert de la compétence collecte au SMICTOM d'Amboise, la réorganisation du service avec la collecte en mélange des emballages et papiers, l'extension des consignes de tri sur les emballages plastiques et la nécessité de renouveler et densifier le parc de conteneurs d'apport volontaire pour la collecte du verre a nécessité d'importants investissements (achat et distribution de bacs jaunes, rachat de l'ancien parc de bacs du Castelrenaudais, achat de conteneurs d'apport volontaire...).

Depuis 2020 et la pandémie de Covid19, les collectivités telles que le SMICTOM d'Amboise en charge de la gestion des déchets sont confrontées à des hausses de coûts difficiles à contenir que ce soit sur le prix des carburants et des matières premières. Les recettes issues de la vente des matériaux recyclables sont également soumises à de fortes fluctuations selon la situation économique au niveau mondial.

A cela s'ajoute, la pénurie d'exutoires de traitement et la taxation (TGAP) sur le traitement des déchets non recyclables (OMr et le tout-venant issu des déchetteries). Pour exemple, la TGAP a augmenté de 33 € à la tonne enfouie entre 2020 et 2023, soit +183%.

Ces différents éléments de contexte rendent difficile l'élaboration des budgets et impactent leur équilibre. Ils ont pour conséquence une hausse globale du coût aidé par habitant de 20 €HT entre 2021 et 2023, soit +20%.

## 6. Projets à venir

En 2024 et dans un souci de maîtrise des coûts, le SMICTOM d'Amboise poursuivra son objectif de valorisation et de réduction des déchets au travers des projets suivants :

- Réalisation d'une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets ;
- Mise en œuvre des actions de prévention prévues dans le PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) ;
- Mise en place de la REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) et de ses nouvelles filières de valorisation sur les déchetteries ;
- Finalisation de l'étude d'optimisation du fonctionnement des déchetteries ;
- Mise en œuvre des nouveaux marchés de gestion des déchetteries ;
- Suivi de la réduction des fréquences de collecte en porte-à-porte.